

CRPE – Admission

200 questions sur le système éducatif et les valeurs de la République

Michèle GUILLEMINOT

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL

*« Enseigner [...] c'est exercer son "autorité" d'adulte qui assume, à la fois,
la transmission et le renouvellement du monde [...] en incarnant la joie
d'apprendre et de comprendre [...], en donnant à espérer un avenir possible
pour les enfants d'aujourd'hui. »*

Philippe Meirieu

Merci à Sabrina pour m'avoir donné l'idée de cet ouvrage.



Sommaire

INTRODUCTION	9
1. L'épreuve orale « connaissance du système éducatif » dans le concours	10
Première épreuve orale : épreuve de leçon	10
Deuxième épreuve orale : épreuve d'entretien	11
2. Les attentes du jury	12
Qu'est-ce que le jury attend de vous ?	13
Qu'est-ce que le jury sanctionne ?	14
3. Conseils et méthodologie	14
La préparation	15
La motivation	15
Pour votre présentation	16
Pour l'entretien et la réponse aux mises en situation	16
4. Relevé de rapport de jury	17
5. Le nouveau concours	19
Principes généraux de la réforme 2026	19
Épreuves d'admissibilité (écrites)	19
Épreuves d'admission (orales)	20

PARTIE I

L'école	23
1 L'institution scolaire	25
1. Questions 1 à 20	25
2. Réponses 1 à 20	26

2	L'école et son fonctionnement.....	36
1.	Questions 21 à 58	36
2.	Réponses 21 à 58	38
3	Les finalités de l'école.....	59
1.	Questions 59 à 78	59
2.	Réponses 59 à 78	60

PARTIE II

Approches théoriques69

1	Construction des connaissances	71
1.	Questions 79 à 85	71
2.	Réponses 79 à 85	72
2	Difficultés d'apprentissage	76
1.	Questions 86 à 108	76
2.	Réponses 86 à 108	77
3	Pratiques de classe	87
1.	Questions 109 à 122	87
2.	Réponses 109 à 122	88

PARTIE III

École et société99

1	L'école et la société	101
1.	Questions 123 à 144	101
2.	Réponses 123 à 144	103
2	L'école et les familles	115
1.	Questions 145 à 156	115
2.	Réponses 145 à 156	116

3	La discipline à l'école.....	121
	1. Questions 157 à 175	121
	2. Réponses 157 à 175	122

PARTIE IV

Valeurs de la République 133

1	L'éducation morale et civique	135
	1. Questions 176 à 179	135
	2. Réponses 176 à 179	136
2	L'école et la devise républicaine	137
	1. Questions 180 à 183	137
	2. Réponses 180 à 183	138
3	L'école et la laïcité	139
	1. Questions 184 à 200	139
	2. Réponses 184 à 200	140

CONCLUSION.....145



Introduction

Instruire les enfants et commencer à leur donner des méthodes d'acquisition des connaissances : c'est le métier du professeur des écoles. Véritable généraliste de l'enseignement, il prend en charge plusieurs disciplines à la fois, de la maternelle au CM2.

De l'énergie à revendre

La fonction de professeur des écoles exige de nombreuses qualités : rigueur, patience, sens de l'écoute et autorité naturelle. De plus, enseigner toutes les matières dans une même semaine, du français à la peinture, demande une énergie redoublée, et une certaine culture générale !

Pédagogie et adaptabilité

En maternelle comme en école élémentaire, il faut savoir capter l'attention des enfants, et s'adapter en permanence. Donner et redonner les consignes, gérer les tensions, les disputes et les caprices fait partie du programme quotidien. Si le métier se révèle fatigant physiquement et nerveusement, guider les premiers pas des écoliers dans la vie procure de grandes satisfactions.

Accès au métier

La première étape à franchir pour devenir professeur des écoles : obtenir un master, de préférence avec une spécialité ou un parcours enseignement du 1^{er} degré.

Et il faut passer le CRPE (concours de recrutement de professeur des écoles).

Cet ouvrage, enrichi chaque année de nouvelles questions et des dernières lois et décrets en vigueur, propose une aide à la deuxième épreuve orale d'admission. Cette épreuve, redoutée, difficile, longue (deux parties en une heure et cinq minutes dont trente minutes de préparation) et avec un coefficient 2, demande une attention toute particulière et une préparation soutenue.

Le plus déstabilisant dans ce passage à l'oral réside, d'une part, dans les sujets qui ne sont pas connus au préalable et pour lesquels des connaissances suffisantes sont requises et, d'autre part, dans la variété des questions posées par le jury, auxquelles des réponses franches et assurées sont demandées. Cette épreuve est bien un entretien professionnel.

Cet ouvrage vous propose **200 questions possibles dans les différents domaines qu'aborde le système éducatif français**. Ces questions sont regroupées **par grands thèmes** et vous permettent non seulement un entraînement supplémentaire à votre préparation,

Introduction.....

mais également une évaluation possible de vos connaissances. C'est dans ce but que les réponses aux questions apparaissent à la fin de chaque chapitre. Utilisez ce support autant de fois que possible afin d'acquérir une aisance dans les réponses.

Affinez et perfectionnez vos connaissances, apprenez à répondre à une multitude de questions pour aborder cette épreuve dans la plus grande sérénité possible.

1. L'épreuve orale « connaissance du système éducatif » dans le concours

Cette épreuve fait partie des oraux d'admission. Les épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et aux rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Première épreuve orale : épreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose, en appui de chaque sujet, d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la

durée restante impartie à cette première partie : mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Deuxième épreuve orale : épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance du développement et de la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. **Cet entretien permet d'apprécier, d'une part, les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.**

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours, en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, à travers deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

Introduction

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire (arrêté du 25 janvier 2021).

Deuxième partie de l'épreuve :

- durée de l'exposé : 15 minutes ;
- durée de l'entretien : 30 minutes.

Elle consiste en un exposé du candidat (15 minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'« évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République » (site de l'Éducation nationale).

2. Les attentes du jury

L'épreuve orale, qui va porter essentiellement sur la connaissance du système éducatif avec les deux mises en situations, est, comme toute épreuve de concours, une séance évaluative dans laquelle il est nécessaire de paraître sous son meilleur jour. Il importe donc de comprendre ce que les jurés attendent des candidats. Tout candidat doit faire le point sur ce qu'on peut attendre de lui ou d'elle dans cette épreuve difficile.

Anne-Françoise Dequiré¹ a étudié la question de(s) l'épreuve(s) orale(s). Elle montre les éléments suivants. Tout d'abord, et ce n'est pas surprenant, les attentes des jurés sont différentes selon leur fonction. Ensuite, les qualités de communication (clarté, pertinence) des candidats seront ainsi jaugées « comme si » cette personne faisait un cours. Dequiré cite un juré qui exprime très bien cela : « *Elle [cette épreuve] me paraît intéressante parce que ça nous permet véritablement de déceler les gens qui viennent en touriste, les gens qui ont beaucoup de mal à communiquer, ceux qui n'ont pas les qualités personnelles pour être un bon enseignant et qui sont passés à travers les épreuves écrites.* »² Le facteur humain joue également beaucoup dans cette épreuve et, afin d'en atténuer les effets, des réunions d'harmonisation ont lieu entre les jurys. Mais les caractéristiques humaines et locales ne sont pas à négliger.

Certaines conduites, comme l'agressivité, sont sanctionnées par les jurys. Veillez à rester aimable et souriant bien que sérieux et ne laissez pas prise à des interprétations non justifiées d'attitudes du jury. Ce n'est pas parce qu'un membre du jury sourit que ce sourire s'adresse à vous ou à vos propos, et de la même façon, s'il fronce des sourcils, il ne remet pas forcément en cause votre idée. Il arrive souvent qu'en quittant la salle, un candidat pense être défendu durant la délibération par le membre ayant acquiescé et critiqué par celui qui a ri, mais l'inverse peut se produire. De la même façon, si le jury semble vous « harceler » de questions, il peut simplement apprécier vos réponses et tester vos connaissances, et non pas vous pousser dans vos « derniers retranchements » comme on entend souvent le dire dans les couloirs après l'épreuve orale.

Qu'est-ce que le jury attend de vous ?

Des attitudes :

- une bonne qualité d'expression et de communication ;
- une bonne connaissance du système éducatif ;
- une bonne culture générale ;
- une capacité d'écoute et de réflexion ;
- une ouverture d'esprit.

Il attend également des compétences :

- être capable d'argumenter avec clarté, concision et savoir justifier ses prises de position ;
- être capable de se projeter comme futur enseignant et avoir des connaissances solides sur le métier ;
- être capable de communiquer correctement avec une élocution correcte.

1. A.-F. Dequiré, *La Sélection des professeurs des écoles*, Paris, L'Harmattan, 2008.

2. *Ibid.*, p. 273.

Qu'est-ce que le jury sanctionne ?

- Une expression approximative et confuse en un « mauvais » français ;
- une communication figée ;
- des formes d'agressivité ;
- une connaissance insuffisante du système éducatif ;
- l'existence de préjugés racistes ;
- des prises de position inadaptées ;
- une mise en situation non comprise et/ou mal interprétée ;
- l'absence de structuration ;
- les questions posées restées sans réponse ;
- l'absence de prise de recul.

3. Conseils et méthodologie

Les attentes du jury sont identifiées ; il s'agit donc d'y répondre au mieux.

Le programme de connaissance du système éducatif est très vaste et très étendu. Peu de préparations en un an peuvent permettre à un candidat d'être capable de répondre instantanément aux diverses questions posées par des membres de jury de fonctions différentes au sein de ce système éducatif. Il est parfois plus judicieux de répondre « Je ne sais pas » que de se lancer dans des approximations qui ne convaincront aucun jury. Savoir être modeste et savoir s'adapter sont les maîtres mots de cette épreuve !

C'est une épreuve orale qui fait la part belle au dialogue, aux échanges, à la communication, à l'argumentation, à la prise de position (et de risques). Cette épreuve va départager les candidats qui ont pu réussir les écrits par un « bachotage » assidu mais qui se révèlent moins à l'aise face à un jury et dont la culture générale et du métier est insuffisante. Et ce n'est pas seulement à grand renfort de fiches que vous pouvez exceller, mais c'est en enrichissant votre culture par des questions, en vous entraînant à répondre, à argumenter, à clarifier vos prises de position, à expliciter des termes professionnels, et à formuler correctement dans un français soutenu.

Il vous faut donc :

- être capable de comprendre les situations proposées ;
- connaître le système scolaire (et avoir des connaissances sur l'éducation) ;
- être capable d'une certaine pratique ;
- être capable d'une réflexion sur cette pratique ;
- être capable de se projeter dans le métier ;

- être capable d'établir un dialogue de qualité en tant que futur enseignant avec le jury ;
- être capable d'enrichir son argumentation par des exemples (vécus ou rapportés) qui sortent des réponses habituelles ;
- être capable de montrer son intérêt, sa motivation pour le métier.

OUVRAGES ET ARTICLES DE RÉFÉRENCE

- A.-F. Dequiré, « Essai d'analyse sociologique des critères de sélection au concours de professeur des écoles », Lille, thèse en sciences de l'éducation, 2005.
- A.-F. Dequiré, *La Sélection des professeurs des écoles*, Paris, L'Harmattan, 2008.

La préparation

Attention : la préparation des épreuves orales commence bien avant les écrits ! Entre la fin des écrits et la publication des résultats, l'attente est longue. C'est donc une période difficile à vivre pour plusieurs raisons :

- d'abord parce qu'on est épuisé par les épreuves écrites ;
- ensuite parce que cet intervalle peut être très long, jusqu'à trois mois ;
- enfin parce que, pendant tout ce temps, on ne sait pas si on sera admissible...

Sitôt les épreuves écrites terminées, pensez à retrouver la forme. Accordez-vous quelques jours de repos pour tourner la page, oublier les épreuves écrites et ne plus vous interroger sur les résultats.

La motivation

Après ce repos, il faut retrouver et mobiliser votre motivation. Et cette motivation ne se trouve pas dans des interrogations sans fin sur vos performances aux épreuves écrites... mais dans la lecture du programme des oraux et dans la planification de votre travail.

De la méthode, toujours de la méthode :

- listez toutes vos tâches ;
- répartissez ces tâches entre les journées dont vous disposez jusqu'au premier oral en prévoyant de nombreux moments de restitution et d'entraînement ;
- entraînez-vous avec de futurs collègues, des amis. Trouvez des occasions de vous faire poser des questions diverses. Cet ouvrage est un support efficace.

Introduction

Pour votre présentation

Les membres du jury n'interviennent pas durant votre présentation. Le candidat est assis à une table face au jury. Il n'a droit à aucun document.

Le candidat doit veiller à son débit de parole pour laisser le temps au jury de prendre quelques notes, et moduler sa voix et sa rapidité d'élocution en fonction de la nature de son propos.

Attention, si un terme ou une notion est employé sans être défini, on peut s'attendre à ce que le jury interroge le candidat pour l'expliquer.

Utilisez votre montre : cinq minutes, c'est très court pour dire un maximum de choses sur vous. Ne répétez pas ce qui est écrit sur le dossier déjà remis au jury, mais apportez des « plus ».

Pour l'entretien et la réponse aux mises en situation

L'entretien a une durée fixe. Les questions permettent au candidat de préciser telle ou telle notion, de réfléchir à un point précis, de faire appel à ses connaissances, d'approfondir un aspect de la problématique. Il faut être très attentif à la question posée. Éventuellement, le candidat peut reformuler la question pour s'assurer de sa bonne compréhension. Il est important de faire le lien entre la question posée et les mises en situation proposées. Il faut également envisager les différentes réponses possibles ainsi que les arguments qui les fondent. Si la préférence va à l'une des réponses, il faut la justifier par un argument convaincant ou décisif. Les termes techniques, les concepts avancés doivent pouvoir être définis.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'un débat d'idées et il est indispensable de tenir compte des contre-arguments avancés, d'une objection en reconsidérant sa réponse. Attention à ne pas s'engager sur le terrain des idées reçues, des préjugés. Les exemples choisis pour illustrer le propos doivent être précis. Et comme cela a été signalé ci-avant, les attitudes diverses des membres du jury ne doivent influencer ni l'attitude ni les propos du candidat.

4. Relevé de rapport de jury

Le jury a apprécié que des candidats puissent se détacher de leur préparation écrite pour adopter une posture propice à la communication. La présence d'une introduction et d'une conclusion permet souvent de clarifier les propos des candidats.

La définition des mots ou concepts clés par les candidats est souvent efficace et nécessaire, ainsi que la bonne compréhension de la complexité du métier de professeur des écoles, dans toutes ses facettes (une fonction qui s'exerce dans une communauté éducative, avec des responsabilités).

L'entretien joue donc un rôle décisif dans cette épreuve orale d'admission. Le jury s'attache à évaluer chaque candidat sur :

- ses connaissances du système éducatif et de l'école primaire : organisation, valeurs, objectifs, histoire, enjeux contemporains ;
- sa capacité à se situer comme :
 - futur agent du service public : éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel,
 - futur professeur des écoles dans la communauté éducative,
 - futur professeur inscrivant son action dans un système de valeurs dont celles de la République ;
- sa capacité à :
 - prendre en compte les acquis des élèves,
 - prendre en compte les besoins des élèves en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire,
 - se représenter de façon réfléchie le métier dans ses différentes dimensions : classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société.

Sur le fond, les notes les plus faibles ont notamment été attribuées à des candidats méconnaissant :

- le système éducatif et l'organisation du premier degré (incapacité à donner des exemples précis), et/ou ayant une connaissance très indigente de l'histoire de notre système éducatif (contextualisation difficile de l'œuvre scolaire de Jules Ferry, incapacité à le situer dans le temps, méconnaissance complète de Jean Zay...)
- la prise en compte des capacités et des besoins des élèves ;
- les valeurs qui animent notre école, par exemple la gratuité ;
- la définition, les enjeux et l'application du principe de laïcité à l'école. À ce sujet, trop de candidats méconnaissent la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 ;
- le développement de l'enfant et du très jeune enfant ;
- les programmes de la maternelle et les enjeux de la première scolarisation ;
- les principes de l'inclusion.